



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 3 juin 2019 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand ainsi que deux (2) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019
4. Rapports des comités
 - 4.1. Comité de l'environnement
 - 4.2. Comité de la Politique familiale
 - 4.3. Centre d'entraide régionale d'Henryville
 - 4.4. Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.4.1. Demande de dérogation mineure 19-04 - 2335 rang Kempt
5. Rapport sur les plaintes
6. Correspondance
7. Période de questions
8. Présentation des comptes
 - 8.1. Adoption des comptes et engagements de crédits
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. ADMINISTRATION
 - 9.1.1. Date prévue pour un scrutin partiel
 - 9.1.2. Demander au procureur de ne pas assigner les policiers à la Cour
 - 9.1.3. CRSQV - Transport collectif
 - 9.1.3.1. CRSQV - Transport collectif - Consentement
 - 9.1.3.2. CRSQV - Transport collectif - Mandat
 - 9.1.4. Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
 - 9.1.5. Ressources humaines
 - 9.1.5.1. Embauche de deux (2) étudiantes dans le cadre du programme emplois verts
 - 9.2. VOIRIE
 - 9.2.1. Fauchage des levées de chemin et des fossés
 - 9.3. ENVIRONNEMENT
 - 9.3.1. Kiosque pour les Fleurons à la Fête nationale
10. Deuxième période de questions
11. Divers
12. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance ordinaire

19-06-101

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

- 1 Ouverture de la séance ordinaire
- 2 Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
- 3 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019

4 Rapports des comités

4.1 Service de l'inspection

4.2 Service de sécurité incendie

4.3 Comité consultatif d'urbanisme

4.3.1 Demande de dérogation mineure 19-04 - 2335 rang Kempt

4.4 Comité de la Politique familiale

5 Rapport sur les plaintes

6 Correspondance

7 Période de questions

8 Présentation des comptes

8.1 Adoption des comptes et engagements de crédits

9 Affaires nouvelles

9.1 ADMINISTRATION

9.1.1 Date prévue pour un scrutin partiel

9.1.2 Demander au procureur de ne pas assigner les policiers à la Cour

9.1.3 CRSQV - Transport collectif

9.1.4 Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes

9.1.5 Ressources humaines

9.1.5.1 Embauche de deux (2) étudiantes dans le cadre du programme emplois verts

9.1.5.2 Offre d'emploi pour le poste de secrétaire-réceptionniste

9.2 VOIRIE

9.2.1 Fauchage des levées de chemin et des fossés

9.3 ENVIRONNEMENT

9.3.1 Kiosque pour les Fleurons à la Fête nationale

10 Deuxième période de questions

11 Divers

12 Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en gardant le point Divers ouvert.

3. Adoption des procès-verbaux

19-06-102

Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Vézina appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que rédigé.

4. Rapports des comités

Monsieur le maire, Luc Mercier informe le conseil qu'il a eu une demande de Madame Marie-Marthe Véronneau pour un remboursement de taxes pour Monsieur Lamarche, rang des Dussault suite à une erreur d'évaluation qui a quadruplé la valeur de son terrain depuis plus de 10 années. Le remboursement est demandé pour les années 2016 et 2017 seulement représentant 391,75 \$.

Comité de l'environnement

Pour le comité environnement et dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, Monsieur Yves Barrette mentionne que lui et monsieur Jean-François Berthiaume se sont impliqués pour distribuer gratuitement 500 jeunes pousses d'arbres aux citoyens (25 à 40 cm pour les conifères et entre 60 et 90 cm pour les feuillus). Ces arbres étaient fournis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et distribués par les Clubs 4-H du Québec. L'évènement a eu lieu vendredi et samedi les 17 et 18 mai dernier et plusieurs essences d'arbres étaient disponibles : Bouleau jaune - Chêne à gros

fruits - Chêne rouge - Cerisier tardif - Épinette rouge - Érable rouge - Érable à sucre - Pin blanc - Noyer noir. Les citoyens ont reçu les fiches conseils de plantation ainsi que la description des arbres qu'ils ont choisis. L'évènement a été une réussite et devra se répéter l'an prochain.

Comité de la Politique familiale

Monsieur Yves Barrette informe le conseil que la 2e conférence "Attachements à l'enfant par Stéphane Paradis" organisée par le comité de la politique familiale a été un succès et une quarantaine de personnes se sont présentées à la salle du conseil pour celle-ci. La troisième conférence "Acti-forme et M. Rousseau" aura lieu le 11 juin au Pavillon. Ce qui terminera les conférences de ce printemps.

Centre d'entraide régionale d'Henryville

Monsieur Bernard Rousselle fit part que le lancement de Fruigume se fera le 26 juin 2019 à 15h30 à Clarenceville. Un envoi de feuillet au citoyens de Saint-Alexandre sera payé par le budget déjà alloué à cet activité l'an dernier. Fruigume se tiendra cette année à Saint-Alexandre, les jeudis.

Comité consultatif d'urbanisme

19-06-103

Demande de dérogation mineure 19-04 - 2335 rang Kempt

Considérant que la demande de dérogation mineure présentée par R Robitaille et fils pour la propriété du 2335, rang Kempt;

Considérant que la demande concerne l'agrandissement d'une installation d'élevage existante, consistant à ajouter un bâtiment supplémentaire destiné à la production porcine;

Considérant que l'installation d'élevage détient un CA du MDDELCC pour 599.8 unités animales -2999 porcs (100 kg), datant de 1997;

Considérant que l'installation d'élevage a une distance séparatrice de 322 mètres à respecter d'une habitation voisine en fonction de l'énoncé précédent;

Considérant que l'installation actuelle déroge aux normes de distances séparatrices imposées par le règlement de zonage quant à la distance de deux maisons voisines, soit celle du 2325, rang Kempt située à 165 mètres, et celle du 2332, rang Kempt située à 174 mètres de l'installation d'élevage;

Considérant que le règlement de zonage ne permet pas l'augmentation de cheptel d'une installation d'élevage dérogatoire, si le cheptel dépasse 100 unités animales.

Considérant que le projet porte le nombre d'unités animales de l'installation d'élevage à 881.28 unités animales imposant une distance séparatrice de 362.8 mètres d'une habitation voisine;

Considérant que l'augmentation de cheptel est de 673 porcs portant l'installation à 3672 porcs (120kg) et représente une augmentation de 281.5 unités animales;

Considérant que l'augmentation de cheptel génère une augmentation de la distance séparatrice d'une résidence voisine de 332 à 362,8 mètres, soit une augmentation de 30,6 mètres;

Considérant que le projet d'agrandissement de l'installation d'élevage se situe à une distance de 341 mètres de la résidence du 2325, rang Kempt, et à 401 mètres de la résidence du 2332, rang Kempt;

Considérant que la demande n'a pas à être soumise à une consultation publique en regard de l'application de l'article 165.4.2 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme puisque l'augmentation de production de phosphore est en deçà de 3200 kg;

Considérant que la construction d'une toiture sur la fosse actuelle diminuerait la distance séparatrice à respecter d'une habitation voisine à 260.8 mètres, et par conséquent il y aurait amélioration par rapport à la situation existante;

Considérant que les résidences en question sont en amont des installations d'élevage en regard des vents dominants;

Considérant que l'habitation voisine la plus près, est la maison de l'exploitant d'une production porcine qui se trouve à une distance moindre de ses installations d'élevage que le site de l'installation en cause;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et résolu d'accorder la dérogation mineure pour l'agrandissement de l'installation d'élevage sur le lot 4 389 963, telle que décrite dans le document préparé par Consumaj, révisé en date du 19 avril 2019, aux conditions suivantes:

QUE soit couvert en tout temps; les deux (2) ouvrages de stockage de lisier érigés sur ce site de manière à diminuer substantiellement les odeurs inhérentes à ce stockage.

ET dans l'effort d'améliorer l'environnement, le comité consultatif d'urbanisme croit que cette condition aura un impact favorable sur la diminution des gaz à effet de serre.

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre informe les propriétaires du 2325 et du 2332 rang Kempt de ce projet d'agrandissement d'élevage porcin afin que ceux-ci puissent bien évaluer l'impact du projet sur la jouissance de leur droit de propriété.

5. Rapport sur les plaintes

Madame Bertrand mentionne qu'elle a reçu une plainte pour le bruit, une plainte de vitesse, une plainte pour des chats errants et une plainte de chiens pas tenus en laisse.

6. **Correspondance**

La liste de correspondance du mois est déposée devant conseil.
Aucune résolution.

7. **Période de questions**

Question adressée à Monsieur le maire, Luc Mercier :

Monsieur Martin Galipeau,

Demande de l'information sur les fosses concernées par la demande de dérogation mineure présentée précédemment.

8. **Présentation des comptes**

19-06-104

Adoption des comptes et engagements de crédits

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'autoriser les dépenses effectuées au cours du mois, d'accepter les salaires payés et le paiement des comptes au total représentant les déboursés suivants auxquels on ajoute la facture de Impact inc. au montant de 5 217,02 \$:

Chèques fournisseurs	80235 à 80313	pour	198 767,70 \$
Prélèvements automatiques	3360 À 3384	pour	44 580,45 \$
	7320 à 7321		
Chèques salaires	500 477 à 500 528	pour	39 756,24 \$
Assurance La Capitale		pour	3 363,13 \$
MRC du Haut-Richelieu		pour	85 347,93\$
Visa Desjardins		pour	602,99 \$

9. **Affaires nouvelles**

ADMINISTRATION

Date prévue pour un scrutin partiel

Suite à une demande adressée à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour un report de l'élection partielle et à l'obtention de son accord, Madame Michèle Bertrand présidente d'élection informe les membres du conseil que la date prévue pour la tenue d'un scrutin pour l'élection partielle sera le 29 septembre 2019.

19-06-105

Demander au procureur de ne pas assigner les policiers à la Cour

Considérant que les frais encourus par la Sûreté du Québec pour les assignations à la Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu sont extrêmement élevés;

Considérant que souvent ceux-ci viennent que confirmer leur déclaration écrite déjà déposée et présentée devant la Cour;

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre demande à Me Paul-Claude Bérubé, procureur de la municipalité à la Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu de ne pas assigner les policiers de la Sûreté du Québec à la cour dans les dossiers d'infractions au code de la route.

CRSQV - Transport collectif

19-06-106

CRSQV - Transport collectif - Consentement

CONSIDÉRANT QUE la création du comité rural en santé et qualité de vie émane d'un besoin du milieu visant à travailler en inter-municipal certains dossiers relatifs à la santé et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du comité rural en santé et qualité de vie est d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens du milieu rural de la MRC du Haut-Richelieu en passant par le biais de projets communs;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif en milieu périurbain devient un enjeu pour la pérennité de l'occupation dynamique des territoires;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un moyen de transport est une mesure qui favorise la santé des citoyens par exemple en diminuant l'isolement et en donnant accès aux services de santé;

CONSIDÉRANT QU'aucun financement n'est lié à l'existence du comité rural en santé et qualité de vie, la recherche de financement par des programmes d'aide financière sera effectuée par projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité rural en santé et qualité de vie propose de procéder à l'analyse des besoins et la réalisation éventuelle d'un plan d'affaires ou de toute autre solution visant l'instauration de moyens de transport collectif pour le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que la MRC du Haut-Richelieu ou Le Conseil Économique du Haut-Richelieu soit fiduciaire et administrateur des fonds pour le projet de plan d'aménagement du transport collectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité rural en santé et qualité de vie demande à la MRC du Haut-Richelieu et au Conseil Économique du Haut-Richelieu de gérer toutes sommes ou subventions qui pourraient être obtenues pour la réalisation d'études et d'analyses relatives à la desserte en transport collectif du territoire.

QUE toute dépense à être envisagée soit préalablement soumise à ce conseil municipal pour approbation préalable.

19-06-107

CRSQV - Transport collectif - Mandat

CONSIDÉRANT QUE la création du comité rural en santé et qualité de vie émane d'un besoin du milieu visant à travailler en inter-municipal certains dossiers relatifs à la santé et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du comité rural en santé et qualité de vie est d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens du milieu rural de la MRC du Haut-Richelieu en passant par le biais de projets communs;

CONSIDÉRANT QUE le comité rural en santé et qualité de vie propose la réalisation d'un plan d'aménagement de transport actif intégré, bonifiant le réseau de pistes cyclables en reliant les parcs, milieux naturels, lieux touristiques actuels et projetés afin de créer un projet respectant les critères du programme Municipalités en action de même que les critères supplémentaires émis par ledit comité;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 20000\$ est actuellement disponible, soit 10000\$ des Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV) et 10000\$ de Nature-Action pour la réalisation d'une partie du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la balance des sommes nécessaires à la réalisation complète de ce mandat sera obtenue par des programmes de financement;

CONSIDÉRANT QU'aucune dépense n'est à envisager pour la réalisation de ce mandat pour la municipalité de Saint-Alexandre;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre accepte la réalisation du plan d'aménagement de transport actif par Nature-Action, le tout sans frais.

19-06-108

Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu que la secrétaire-trésorière, Michèle Bertrand soit autorisée à débiter le processus avant la transmission de la liste des immeubles pour non-paiement des taxes municipales depuis l'année 2017.

Ressources humaines

19-06-109

Embauche de deux (2) étudiantes dans le cadre du programme emplois verts

Considérant que la municipalité a le souhait de développer une génération de jeunes qui valorise la proximité avec la nature et potentiellement, souhaite poursuivre une carrière dans le domaine des emplois verts;

Considérant que la municipalité s'est inscrite au Fleurons du Québec et le but est l'embellissement de la municipalité;

Considérant que la municipalité veut créer un parc mellifère au puits l'écuyer afin de créer une plus grande biodiversité pour les insectes pollinisateurs;

Considérant que la municipalité a adressé une demande d'aide financière au Programme emplois

verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) afin d'obtenir 50% du coût total du projet;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'embaucher mesdames Valérie Lussier et Mélissa Fabry étudiantes dans le cadre du programme emplois verts à temps plein pour une période d'environ 12 à 15 semaines selon les termes de l'entente du programme afin de répondre aux besoins mentionnés au préambule.

VOIRIE

19-06-110

Fauchage des levées de chemin et des fossés

Considérant qu'en 2018 le débroussaillage des fossés de la municipalité n'a pas été fait;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de André Paris Inc. au montant de 7 700 \$ en ajoutant la route 227, le chemin de la Grande-Ligne et le rang Saint-Joachim au débroussaillage pour 2019 soit 2 900 \$ de plus.

ENVIRONNEMENT

19-06-111

Kiosque pour les Fleurons à la Fête nationale

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que les employées étudiantes tiennent un kiosque à la Fête nationale afin de sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'embellissement de leurs propriétés, de la municipalité et à leur participation à des ateliers, conférence et comités sur l'embellissement.

10. Deuxième période de questions

Question adressée à Monsieur le maire, Luc Mercier:

Madame Christine Plamondon

Demande que signifie le débroussaillage des fossés.

11. Divers

19-06-112

12. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21h10.

Certificats de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière